COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 10.10.2018

21/2018

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200.- au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de l'infrastructure informatique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-.

Président :	Bassam Degerab (Les Verts)
Membres :	Ihab Al Jundi (SOC)
	Nicolas Büchler (SOC)
	Yves Depallens (PLR)
	Jean-Marc Forclaz (PLR)
	Anne-Céline Jost (PLR)
	Tal Luder (UDC)
	Christophe Privet (ML)
	Roland Rimaz (SOC)
	Benoît Ruchet (PLR)

Votre commission s'est réunie le 26 juin 2018 en présence de Monsieur le municipal Pierre Rochat, le chef de service Serge Gard, M Theytaz et Madame Genoud du service informatique et 10 commissaires du conseil communal.

Préambule :

Lors de la séance du conseil communal du 20 juin 2018, un commissaire avait requis que certains documents relatifs au offres des baies de stockage du préavis soient remis aux commissaires avant la séance de la commission. Ces documents ayant étés transmis le matin de la réunion, une discussion préalable avait été tenue pour savoir si la séance serait maintenue ou reportée.

Etant donnée que le préavis 21/18 comportait deux volets, l'un concernant la téléphonie et l'autre les baies de stockages, et que les documents demandés concernaient uniquement la partie des baies de stockage, le président de la commission a décidé de maintenir la séance en commençant la discussion sur l'aspect téléphonie et de passer par la suite à celui des baies de stockage. Si les discussions devaient montrer un besoin de

temps pour les commissaires afin d'étudier davantage les documents remis, une deuxième séance serait fixée.

Cette discussion préalable a donné lieu à un échange et des questions de la part de certains commissaires ou le président a du intervenir à plusieurs reprises, afin que le débat reste dans la limite des compétences de la commission et que les échanges ne deviennent pas un dialogue entre deux personnes, trop axé sur des détails techniques non compris par la majorité des conseillers.

Discussion Générale

La parole est donnée à monsieur le municipal qui a expliqué que ce préavis a été discuté au sein de la CMCSI qui avait approuvé ce préavis au vu du caractère urgent de répondre à des besoins qui ne remettent pas en question le travail effectué en vue d'établir un plan directeur en matière informatique agendé pour cet automne.

Centrale Téléphonique

Un commissaire voulait connaitre le nombre de postes téléphoniques existants et ceux prévus dans la nouvelle centrale.

M. Theythaz a précisé que le nombre actuel est de 350 avec certains postes qui ne dépendent pas de la centrale. La nouvelle centrale basée sur la technologie IP aura une capacité pour 400 postes et permettra d'intégrer l'ensemble des postes.

Un commissaire a voulu connaitre la stratégie pensée par le service qui a établi les besoins du préavis en posant également des questions très techniques pour savoir s'il était prévu un serveur dédié, une machine virtuelle et autres détails téchniques

Un début d'échange entre Monsieur Theytaz et le commissaire en question commençait à prendre une part trop importante de la discussion, le président a rappelé pour cadrer les discussions que les questions techniques posés et ceux concernant les choix stratégique, doivent être uniquement pour pouvoir discuter du bien fondé du préavis et non pas pour débattre des choix techniques décidés par les services concernés.

Un commissaire a souhaité avoir davantage d'explications de la part du municipal sur l'impact de la réalisation des objets du préavis sur la suite des conclusions du plan directeur informatique.

Le Municipal a répondu que ces objets n'auront aucune portée sur les conclusions stratégiques qui seront édictées dans le plan directeur futur.

Un commissaire membre de la CMCSI a relevé qu'il aurait été souhaitable que le dernier rapport de la CMCSI soit joint au préavis pour que le reste des commissaires en prennent connaissance de ses conclusions

Un commissaire a voulu savoir si la téléphonie fixe était encore d'actualité avec le virage

des communications vers le mobile.

Madame Genoud a précisé que la nouvelle technologie et toutes les solutions proposés permettent de lier la téléphonie fixe indispensable pour l'administration publique et la combiner avec un lien sur Natel pour les collaborateurs opérants à l'extérieur. Par ailleurs le nouveau concept est évolutif en fonction des besoins opérationnels futurs.

Un commissaire a voulu savoir si les besoins en matières évènementiels et associatifs ont été prises en considération lors de l'établissement du préavis. Ex : Pour répondre aux besoins de communications des meetings tenus au stade de la Saussaz lors de certaines manifestations.

Le Municipal a répondu par la négatif, mais qu'une extension pour répondre à ce genre de besoins pouvait être envisageable dans le cadre de la solution proposée, mais cela aurait un coût supplémentaire. Les responsables communaux en charge de l'évènementiel n'ont pas émis ce genre de besoin.

Un autre commissaire a relevé que ce besoin avait été soulevé par le passée concernant l'organisation de manifestations au centre de Pierrier.

Un commissaire a émis des réserves sur le coût élevée de l'offre pour la solution téléphonique figurant dans les documents transmis à la commission.

Madame Genoud a répondu que la municipalité n'a pas encore arrêté un choix définitif sur le fournisseur et que les montants qui figurent dans ces documents correspondent à une ouverture d'offre demandée par la municipalité. Trois soumissions d'entreprises ont été retenues pour la suite.

Un commissaire a voulu connaitre le nom de ces entreprises qui lui ont été communiqués, ainsi que l'offre qui a été préférée dans un premier temps par la municipalité. Cette dernière avait une préférence pour celle ayant le prix le plus cher et c'est le montant de cette offre qui a été repris dans le préavis.

Le commissaire a souhaité connaitre les raisons du choix préférentiel de cette offre. La municipalité a répondue que c'est la plus complète. Un autre commissaire a retorqué que cela éviterait de demander un crédit complémentaire en cas d'un choix préliminaire d'une offre ayant un prix moins élevé qui n'aurait pas été choisie au final.

Le président de la commission souhaitant concentrer le travail de la commission aux prérogatives qui lui sont données, et afin que les discussions sur le choix de la solution de la municipalité ne prennent pas davantage de temps de discussions a fait remarquer au commissaire concerné qu'il lui était possible de suivre ce point sur les choix techniques et leurs coûts au sein de la commission des finances dont il faisait partie.

Le commissaire en question n'acceptant pas que le président de la commission ne lui accorde davantage la possibilité de continuer dans sa volonté de débattre sur ces

questions, a décidé de se retirer de la commission et cette dernière a continué ses travaux à 9 membres.

Baies de stockage :

Un commissaire a posé la question pour savoir si les services concernés s'étaient posés la questions d'abandonner la technologie NetAPP et de repartir de zéro avec une nouvelle technologie.

Monsieur Gard a souligné qu'un choix fondamental faisant partie du plan directeur était à l'étude, celui de passer dans le futur au CLOUD pour un stockage virtuel.

Le choix stratégique futur permettrait dans ce cas de dire si la technologie de stockage NetAPP serait alors maintenue ou remplacée.

Sur cette technologie, un autre commissaire a rebondi pour rappeler que NetAPP est une marque et qu'il y a plusieurs variantes qui ne sont pas forcément compatibles entre elles. La question est de savoir comment la compatibilité pourrait être effectuée entre un système ancien existant et une nouvelle extension d'une variante différente.

Monsieur Theytaz a précisé que la technologie NetAPP se compose de deux éléments «les têtes qui font l'interfaçage avec les serveurs, et les disques de stockage». Or, la dernière technologie NetAPP possède des têtes permettant de supporter l'ancienne et la nouvelle variante technologique. Le choix qui est fait actuellement nous évite de devoir changer les têtes des anciennes baies existantes. Ce choix de baies permettrait de bien gérer les performances en besoins de connexions aux ressources et également en capacité de stockage supplémentaire.

Un commissaire a voulu savoir pourquoi le choix s'est porté sur le même fournisseur qui a fourni les anciennes baies sachant qu'il y a d'autres fournisseurs de produits NetAPP.

Madame Genoud a répondu que trois fournisseurs avaient répondus à l'appel d'offre et que le fournisseur actuel est celui qui a donné la meilleure offre en plus du fait qu'il connait l'installation existante.

Un commissaire voulait savoir s'il y avait une alternative technologique et une autre marque pour le stockage physique que celle de NetAPP.

Monsieur Theytaz a répondu que les autres technologies et marques ont les mêmes prix et coûts.

Prix :

Un commissaire a souhaité connaitre la part du coût et le type des licences en matières de téléphonie dans le préavis.

Madame Genoud a répondu que le montant de 30'000.- inclus dans le préavis est pour

couvrir le prix des licences Cisco.

Ce commissaire a également souhaité savoir que signifie le montant de 50'000.- de mise-à-jour de base de données. Monsieur Gard a précisé que cela englobe la migration de la BD sur la nouvelle structure en plus de l'internalisation de la gestion de la BD qui ne sera plus effectué par Swisscom.

Conclusion

La parôle n'étant plus demandée, la commission est passée au vote et c'est par 8 oui et 1 abstention que le préavis a été accepté

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2018 de la Municipalité du 1er juin 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200.- au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de l'infrastructure informatique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire, DECIDE

1. d'accepter le remplacement du central téléphonique, pour un montant maximum de CHF 715'600.-;

1.1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 715'600.- au maximum;

1.2. d'amortir cet investissement par le compte 202.3313 sur une période de 5 ans;

2. d'accepter le remplacement partiel des baies de stockage et des serveurs, pour un montant maximum de CHF 302'600.-;

2.1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 302'600.- au maximum;

2.2. d'amortir directement cet investissement par le compte 202.3313;

2.3. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans le compte No 9281.820 « Fonds de renouvellement ordinateurs »;

3. de lui accorder un crédit complémentaire au budget 2018 de CHF 50'000.- au maximum, à comptabiliser sur les comptes correspondants ;

4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;

5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

6. d'autoriser la Municipalité à entreprendre tous travaux liés au changement du central téléphonique, des baies de stockage et des serveurs;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ce préavis.

8 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Bassam Degerab (Les Verts)